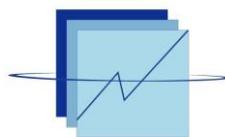


République du Sénégal

Un Peuple – Un but – Une foi

-----  
**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN**



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

**Manuel du questionnaire de l'enquête auprès des structures  
publiques intervenant dans le secteur du tourisme**

**Avril 2016**

## I. PRESENTATION DE L'ENQUETE

Le Sénégal a une longue tradition de production de statistiques touristiques. Ce qui justifie la disponibilité de longues séries statistiques sur le secteur. Cependant depuis quelques années, le système d'information du secteur ne parvient plus à satisfaire les besoins en données des utilisateurs. C'est dans ce contexte, que l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en rapport avec les services compétents du Ministère en charge du tourisme et avec l'appui financier de la Banque Mondiale va élaborer le premier Compte Satellite du Tourisme (CST) du Sénégal. Aussi, pour les besoins de réalisation de ce projet, il est nécessaire de mener une enquête auprès des structures publiques intervenant dans le secteur du tourisme, en vue de capter les investissements réalisés pour la promotion du tourisme.

L'enquête sur l'administration touristique, objet de ce présent manuel, s'inscrit dans la réalisation de ce projet. Elle a comme cible l'ensemble des structures intervenant dans le secteur du tourisme. A cet effet, elle couvrira plusieurs types de structures telles que les administrations publiques, les ONG, les agences de développement, les ambassades, etc.

### I. ADMINISTRATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire est une fiche individuelle à administrer de façon directe. Outre la page de garde où est consigné le **Module A** (numéro de questionnaire, numéro séquentiel du questionnaire, la date de l'entretien, le nom de l'enquêteur, le nom du répondant et sa fonction), il compte trois modules :

-  **Module B : Identification de la Structure ;**
-  **Module C : Domaine d'intervention dans le secteur du tourisme ;**
-  **Module D : Dépenses de consommation Collective.**

#### MODULE A : IDENTIFICATION DU PERSONNEL D'EXECUTION ET DU REpondANT

##### A.1-La date de l'entretien

Inscrire la date de l'entretien (jour et mois).

**A.2 -Prénom(s) et Nom de l'enquêteur :** inscrire le code correspondant respectivement au prénom(s) et nom de l'enquêteur.

##### A.3- Prénom(s) et Noms du répondant

Saisir le(s) prénom(s) et le nom du répondant.

##### A.4 - Fonction du répondant

Il faudra mettre le code correspondant à la fonction du répondant (cf liste code) et préciser si la modalité «autres » est choisie.

## Module B : IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

### B.1 - Nom de la structure

L'enquêteur devra mettre le nom exact et complet de la structure.

### B.2- Adresse géographique

L'enquêteur inscrira l'**adresse** exacte et complète de l'entreprise (Numéro, nom (s'il en existe) et type de voie, etc.). La **région (B.2.1)** est codée sur 2 positions : Inscrire le code correspondant à la région (voir la liste des codes des régions). Le **département (B.2.2)** est codé sur trois positions (voir fiche code des localités). La **commune (B.2.3)** est codée sur 7 positions. Inscrire le code correspondant à la localité (voir la fiche code des localités). Saisir le nom du **village/quartier (B.2.4)**. Inscrire le code correspondant au type de voie (**B.2.5**) (cf liste code). Mettre le **nom de la voie (B.2.6)**, le **numéro de la voie (B.2.7)**, le **numéro de la voie** (si applicable) (**B.2.8**). **Les téléphones (fixe et cellulaire) et le fax/télécopieur** sont codés sur 9 cases correspondant chacune à un chiffre. Il ne faut pas oublier d'inscrire **éventuellement la Boîte Postale (B.2.9)** de l'entreprise, **son adresse e-mail (B.2.11.1)** et son site internet (**B.2.11.1**).

### B.3 – Type de structure ?

Il faudra inscrire le code correspondant à la modalité choisie selon que la structure soit :

01 = administration centrale (**Ministères, Directions, Agences Publiques, etc.**)

02 = collectivité locale (**Mairies, Conseils départementaux, etc.**)

03 = ONG

04 = partenaires de la coopération bilatérale (**ex : Agence française de développement**)

05 = partenaires de la coopération multilatérale (**Banque Mondiale, Union européenne, etc.**)

06 = autres (**toute autre structure publique intervenant dans le secteur du tourisme**)

Si la modalité « autres » est choisie, l'enquêteur devra préciser.

## Module C : Domaine d'intervention dans le secteur du tourisme

Le module C est composé de trois (03) sous-section :

### **C.1 - Projets programmés dans le secteur du tourisme au cours des trois dernières années ;**

Pour chacune des sous-rubriques suivantes :

**C.1.1** - infrastructures routières ;

**C.1.2** - aménagement de site ;

**C.1.3** - autres ouvrages ;

**C.1.4** - promotion touristique ;

**C.1.5** - formation en capital humain ;

**C.1.6** - sécurité touristique ;

**C.1.7**- autres,

l'enquêteur, devra mettre le code 1 (oui) ou 2 (non) si le projet a été programmé au cours des années 2012, 2013 et/ou 2014.

### **C.2- Projets exécutés dans le secteur du tourisme au cours des trois dernières années ;**

Pour chacune des sous-rubriques suivantes :

**C.1.1** - infrastructures routières (**routes, pistes de production, etc.**) ;

**C.1.2** - aménagement de site (**ex : construction de digues dans les stations balnéaires**)

**C.1.3** - autres ouvrages (**tout autre ouvrage favorisant la promotion touristique**) ;

**C.1.4** - promotion touristique (**Agence Nationale de Promotion Touristique**) ;

**C.1.5** - formation en capital humain (**Ecole Nationale des Arts, ENFHT**) ;

**C.1.6** - sécurité touristique (**Police touristique, service sécurité de la SAPCO**) ;

**C.1.7** – autres (**tout autre projet réalisé pour le compte de la promotion touristique**),

l'enquêteur, devra mettre le code 1 (oui) ou 2 (non) si le projet a été exécuté au cours des années 2012, 2013 et/ou 2014.

**C.3-Sources de financements des projets du secteur en 2014 ;**

La sous-section C.3 est un tableau croisé entre le ou les projets réalisés, et la ou les structures de financement.

Pour chacune des sous-rubriques suivantes :

**C.1.1** - infrastructures routières ;

**C.1.2** - aménagement de site ;

**C.1.3** - autres ouvrages ;

**C.1.4** - promotion touristique ;

**C.1.5** - formation en capital humain ;

**C.1.6** - sécurité touristique ;

**C.1.7** - autres,

l'enquêteur, devra mettre le code 1 (oui) ou 2 (non) si le projet a été financé par les structures (Etat, collectivités locales, partenaires de la coopération décentralisée, partenaire de la coopération bilatérale, partenaire de la coopération multilatérale, autres à préciser), au cours des années 2012, 2013 et/ou 2014. Il convient de noter qu'un projet peut faire l'objet de plusieurs financements. Dans ce cas précis, il faudra mettre le code 1 (oui) si la structure fait partie des bailleurs ou 2 (non) dans le cas contraire.

**C.4-Dépenses réalisées par votre structure dans le secteur du tourisme au cours des trois dernières années.**

Pour chacune des sous-rubriques suivantes :

**C.1.1** - infrastructures routières ;

**C.1.2** - aménagement de site ;

**C.1.3** - autres ouvrages ;

**C.1.4** - promotion touristique ;

**C.1.5** - formation en capital humain ;

**C.1.6** - sécurité touristique ;

**C.1.7** - autres,

l'enquêteur devra inscrire le montant global de la dépense réalisée pour compte du projet en question, au cours des années 2012, 2013 et/ou 2014.

## **Module D - Dépenses de consommation Collective**

Le module comprend trois (03) sous-rubriques :

### **D.1 – Rémunération**

Dans cette sous-rubrique, l'enquêteur devra demander les dépenses suivantes effectuées dans le cadre de la réalisation du projet, pour les années 2012, 2013, 2014 :

**D.1.1** - Salaire brute (y compris le salaire versé au personnel contractuel)

**D.1.2** - Cotisations sociales

**D.1.3** - Autres avantages en nature (transport (de la maison au service), repas (dans le lieu de travail)).

Il faudra préciser si d'autres avantages sont versés aux employés pour le compte du projet.

## **D.2 – Dépenses en biens et services**

Cette partie permet de capter les dépenses en biens et services consommés au cours de la réalisation du projet. Les biens services sont composés de :

**D.2.1**– Carburants ;

**D.2.2**– Electricité ;

**D.2.3**– Papier ;

**D.2.4** - Encre pour les imprimantes et photocopieurs ;

**D.2.5** - Autres consommations intermédiaires.

S'il y a d'autres consommations intermédiaires non citées dans cette partie, l'enquêteur devra préciser le type de consommation et le montant alloué à cet effet.

## **D.3 - Dépenses d'investissement pour le compte de la structure**

Les dépenses d'investissement comprennent :

**D.3.1** – Aménagement de terrain ;

**D.3.2** – Construction (du siège ou autres bâtiments pour le compte de la structure) ;

**D.3.3** – Véhicules ;

**D.3.4** – Motos ;

**D.3.5** – Autres matériels roulant ;

**D.3.6** – Machines (ordinateurs) ;

**D.3.7** – Imprimantes et photocopieurs ;

**D.3.8** – Bureaux et armoires de rangement ;

**D.3.9** – Autres matériels de bureau (dont la durée dépasse un an).

Pour les types d'investissement énumérés à **D.3.3, D.3.4, D.3.5, D.3.6, D.3.7, et D.3.8**, il faudra demander la date d'acquisition du matériel.